

Ville de BIDART  
Emplacements saisonniers – sous-traité d'exploitation

La ville de Bidart renouvelle à partir de 2009 divers emplacements saisonniers aux abords des plages et sur le domaine public maritime.

Il est fait appel aux candidatures pour les autorisations d'occupation du domaine public communal et les baux saisonniers représentant 16 lots (écoles de surf, club de plage, kiosque à glaces, vente de glaces, courses de vache, manège...)

Concernant le domaine public maritime (délégation de service public)  
Organisme passant la délégation de service public: COMMUNE DE BIDART  
Durée de la délégation : Du 1er mai 2009 au 31 novembre 2012.  
5 lots (école de surf, club de plage, parcours vente de beignets)

Le dossier de consultation sera remis gratuitement pour toute demande adressée à M. le Maire par écrit, fax (05.59.26.56.71) ou tel (05.59.54.90.67) ou téléchargeable sur le site bidart.fr rubrique marché.

Transmission des offres au plus tard le 30 janvier 2009.  
Rens : Mme ANDRÉ – 05.59.54.69.27